

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION

**CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Siège social : 23, place Victor Hugo – 94270 LE KREMLIN BICETRE



CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) FRANCE PARRAINAGES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) FRANCE PARRAINAGES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) FRANCE PARRAINAGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe (page 12) qui expose le changement de méthodes relatif à la présentation des comptes annuels conformément au règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

D.Associations

Signé par :

2A1F36A9E19249C...

Représentée par Catherine Faraut



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CFPE - FRANCE PARRAINAGES

23 PLACE VICTOR HUGO
94270 LE KREMLIN-BICETRE

SIREN : 775.691.975

Forme juridique : Association déclarée

N° TVA : FR56775691975

AUDIT CPA

sas au capital de 50000 Euros - SIREN : 452868318

71 AV VICTOR HUGO, 75116 PARIS 16

Tél : 0153645454 - www.audit-cpa.com

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Annexe	9
Préambule	10
Principes et méthodes comptables	11
Postes du bilan et du compte de résultat	13
Informations complémentaires	20
Documents additionnels	23
Cer 2025 V1	24
Crod 2025 V1	25
Crod 2025 V2	26

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, dr...				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	165 809	165 809		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	204 715	204 715		
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	315 688	210 127	105 561	71 142
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	163 599		163 599	56 530
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 087		15 087	9 917
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	864 898	580 651	284 247	137 589
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 213	20 042	5 171	4 176
Créances reçues par legs ou donations	308 957		308 957	30 919
Autres créances	447 878		447 878	542 969
Charges constatées d'avance	36 225		36 225	39 465
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 862 037		2 862 037	2 938 548
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 680 310	20 042	3 660 268	3 556 077
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 545 208	600 693	3 944 516	3 693 666

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	60 979	60 979
Fonds propres statutaires	60 979	60 979
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	1 620 366	1 469 333
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-159 289	151 032
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 522 056	1 681 345
Fonds reportés liés aux legs ou donations	472 556	87 449
Fonds dédiés	975 663	998 025
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	1 448 219	1 085 475
Provisions pour risques		10 000
Provisions pour charges	68 115	73 610
TOTAL PROVISIONS (III)	68 115	83 610
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 980	4 184
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 437	167 041
Dettes fiscales et sociales	541 231	550 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		11 810
Produits constatés d'avance	165 479	109 645
TOTAL DETTES (IV)	906 126	843 236
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 944 516	3 693 666

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	86 958	88 756
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 254 880	2 029 311
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 604 334	3 696 944
Mécénat	216 956	232 272
Legs, donations et assurance-vie	506 020	105 933
Contributions financières	545 399	642 204
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	24 500	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	26 695	26 823
Utilisations des fonds dédiés	904 086	810 502
Autres produits	19 854	3 566
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 189 681	7 636 311
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 541 440	1 491 031
Aides financières	2 713 008	2 649 653
Impôts, taxes, et versements assimilés	202 441	186 960
Salaires	1 769 974	1 586 032
Cotisations sociales	831 778	744 452
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 551	38 510
Dotations aux provisions		15 000
Reports des fonds dédiés	1 266 830	795 889
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	7 872	1 198
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 367 894	7 508 725
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-178 213	127 586
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	24 294	27 798
Reprises sur dépréciations et provisions		100
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	24 294	27 899
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		

Postes	2025	2024
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		323
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		323
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	24 294	27 576
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-153 919	155 162
Produits exceptionnels (V)		2 000
Charges exceptionnelles (VI)		80
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 920
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 370	6 050
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 213 975	7 666 210
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	8 373 264	7 515 177
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 881	6 076
Prestations en nature	205 491	328 324
Bénévolat	8 143 136	7 380 805
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 350 508	7 715 206
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	1 881	6 076
Prestations en nature	205 491	328 324
Personnel bénévole	8 143 136	7 380 805
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 350 508	7 715 206
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-159 289	151 032

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 944 515,55 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-159 289,13 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Autres informations significatives

L'ouverture des antennes de la Manche à Saint Lô, du Calvados à Caen et d'Eure-et-Loir à Chartres constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels 1 à 3 ans,
- Constructions 15 à 20 ans,
- Agencements et aménagements 10 à 20 ans,
- Installations et agencements divers 3 à 15 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 à 5 ans,
- Matériel de transport 3 à 5 ans

Liste des méthodes

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le portefeuille de l'association au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

- Compte à terme : 913 352 euros
- Disponibilités : 1 948 685 euros

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporise (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants : paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel), données spécifiques à l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales), taux d'actualisation retenu à 3,90%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 68 115 euros.

Provision pour risque et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Au 31 décembre 2025, deux provisions ont été enregistrées :

Une provision pour départ à la retraite pour 68 115 euros ;

Une reprise de provision de 10 000 euros parce que le mécène a versé les fonds

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **CFPE - FRANCE PARRAINAGES** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	165 809			165 809
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	204 715			204 715
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	309 381	73 832	67 525	315 688
Immo. en cours, avances et acomptes	56 530	128 599	21 530	163 599
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 917	5 170		15 087
TOTAL	746 352	207 601	89 055	864 898

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			165 809			165 809
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			204 715			204 715
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			238 240	34 551	62 664	210 127
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			608 763	34 551	62 664	580 651

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	31 242		11 200	20 042
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	31 242		11 200	20 042

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation sur compte clients : Reprise de 11 200€ de dépréciation, correspondant au règlement perçu du client en 2025.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	15 087		15 087	
Clients douteux	20 042	20 042		
Autres créances clients	5 171	5 171		
Personnel et comptes rattachés	4 820	4 820		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	4 973	4 973		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	416 369	416 369		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	330 673	330 673		
Charges constatées d'avance	36 225	36 225		
TOTAL	833 360	818 273	15 087	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	36 225	
TOTAL	36 225	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	60 979				60 979
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 469 333	151 032			1 620 365
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	151 032	-151 032		-159 289	-159 289
TOTAL	1 681 344			-159 289	1 522 055
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	1 681 344			-159 289	1 522 055

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
		80 000				80 000	
TOTAL		80 000				80 000	
Contributions financières d'autres organismes							
	50 000		50 000				
TOTAL	50 000		50 000				
Ressources liées à la générosité du public							
	948 025	753 475	805 837			895 663	
TOTAL	948 025	753 475	805 837			895 663	
TOTAL GÉNÉRAL	998 025	833 475	855 837			975 663	

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Legs ou donations				
	87 449	433 356	48 249	472 556
TOTAL	87 449	433 356	48 249	472 556
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	87 449	433 356	48 249	472 556

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	10 000		10 000		
Provisions pour charges	73 610		5 495		68 115
TOTAL	83 610		15 495		68 115

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	9 980	9 980		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	189 437	189 437		
Personnel et comptes rattachés	138 748	138 748		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	187 538	187 538		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	5 370	5 370		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	60 342	60 342		
Dettes sur Immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	149 232	149 232		
Produits constatés d'avance	165 479	165 479		
TOTAL	906 125	906 125		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	165 479	
TOTAL	165 479	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	72 395	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	135 105	
Personnel - Autres charges à payer	1 949	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	58 550	
État - Charges fiscales sur congés à payer	16 819	
TOTAL	284 818	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Personnel - Organismes sociaux	4 973	
TOTAL	4 973	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes		
Afférents aux services autres		
TOTAL		

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 872.80 €, décomposés de la manière suivante:
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 872.80 €

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Concernant le parrainage en France, l'évaluation du temps passé par les parrains avec leurs filleuls a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Le nombre moyen de filleuls en France au cours de l'année 2025 s'élève à 950;
- Chaque filleul passe un weekend sur deux avec son ou ses parrain(s), soit environ 1 000 heures par an consacrées à chaque filleul par son ou ses parrain(s) ;
- 50% de ce temps de partage est retenu pour la valorisation du bénévolat ;
- Chaque heure offerte par les parrains est valorisée sur la base d'un taux de 17 €.

Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, l'estimation du bénévolat parrainage France s'élève donc pour l'exercice à 8 075 000 €.

Concernant le parrainage international, le temps consacré par les parrains à leurs filleuls est très divers et a été jugé non évaluable.

Enfin, au-delà du parrainage, l'association a bénéficié d'un grand nombre d'heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Ce bénévolat, indispensable au développement et au fonctionnement de l'association, a été évalué à 4 008 heures pour l'année 2025, soit un montant de 68 136 € en se fondant sur une valorisation de l'heure offerte de 17 €.

Il convient d'ajouter à ces contributions en bénévolat le mécénat de compétences dont bénéficie France Parrainages, qui a représenté un montant de 205 491 € au cours de l'exercice.

Mise à disposition gratuite des biens

Un dons en nature d'un montant de 1 881 € a été fait à l'association au cours de l'exercice 2025

Informations complémentaires

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant de fonds dédiés inscrits au bilan de CFPE-France Parrainages au 31/12/2025 correspondent très majoritairement aux montants collectés au titre du parrainage international lors des trois derniers mois de l'année 2025 et qui seront reversés sur le terrain au mois de janvier 2026.

Rémunération versées à certains dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés de France Parrainages sont le Président, la Trésorière et la Directrice Générale.

Le Président et la Trésorière étant bénévoles, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Parmi les trois plus hauts cadres dirigeants, seule la Directrice Générale est rémunérée par l'association.

Indiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants reviendrait donc à divulguer la rémunération de la Directrice Générale ce que l'association ne souhaite pas.

Compte de résultat par origine et par destination:

l'Art. 432-2 règlement comptable ANC n° 2018-06.

Produits par origine

Produits liés à la générosité du public :

- Cotisations manuelles sans contrepartie : il s'agit des cotisations versées par les membres de l'association conformément à ses statuts ;
- Dons manuels : ce poste comprend notamment les montants versés au titre du parrainage, les montants versés par des particuliers pour le financement de projet ainsi que les dons non affectés effectués au profit de l'association.

Pour rappel, les dons manuels affectés par le donateur et non utilisés en totalité à la clôture de l'exercice font l'objet d'une constatation en fonds dédiés;

- Legs, donations et assurances-vie : il s'agit des legs et assurances-vie au titre desquels France Parrainages a bénéficié d'un versement au cours de l'exercice;
- Autres produits liés à la générosité du public : ce poste comprend notamment les loyers de fermage reçus au titre de legs en cours de réalisation.

Produits non liés à la générosité du public :

- Parrainage des entreprises : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations avec contrepartie ;
- Contributions financières sans contrepartie : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations sans contrepartie.

A noter que le mécénat de compétences n'est pas inclus dans ce poste mais est comptabilisé en contribution volontaire en nature ;

- Autres produits non liés à la générosité du public : Ce poste est constitué des revenus correspondant aux placements financiers, de refacturations diverses et d'indemnités reçues au titre de congés maladie ou de congés maternité.

Subventions et autres concours publics

Ce poste est principalement constitué des subventions publiques versées par les différents organismes publics soutenant le parrainage en France. Au premier rang de ces organismes figurent les conseils départementaux où des parrainages sont accompagnés par CFPE-France Parrainages.

Charges par destination :

Les charges sont réparties par destination en se fondant sur la comptabilité analytique de l'association.

Missions sociales

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Les charges liées aux missions sociales sont principalement constituées par :

Les versements aux partenaires de l'association à l'étranger des montants collectés au titre du parrainage, déduction faite des frais de gestion ;

Les coûts directement affectés à chaque mission sociale au premier rang desquels les charges de personnel, les locaux et autres frais inhérents aux missions sociales (par exemple honoraires de psychologues ou frais de mission à l'étranger) ;

Les coûts indirects associés à chaque mission sociale comme par exemple les coûts liés à l'animation du réseau de parrains, les coûts liés à la recherche de nouveaux parrains en France et 50% des coûts liés à la direction générale tel qu'estimé sur la base des temps effectifs passés.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent à la conception, l'envoi et la diffusion d'outils destinés à la collecte de fonds (mailings etc.) ainsi que les frais du personnel dédié à la recherche de fonds et à la gestion de la base de donateurs. 25% des coûts liés à la direction générale sont également comptabilisés en frais de recherche de fonds, estimation réalisée sur la base des temps effectifs passés.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent les frais de structure, direction, comptabilité et services généraux. Ce poste inclut 25% des coûts liés à la direction générale, le solde étant réparti entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.

Affectation par destination des produits liés à la générosité du public

Les règles retenues par CFPE - France Parrainages quant à l'affectation par destination des produits liés à la générosité du public sont, dans l'ordre, les suivantes :

Affectation de l'ensemble des ressources affectées :

Affectation aux missions sociales concernées des ressources affectées liées à la générosité du public ainsi que des ressources affectées collectées auprès de mécènes et des subventions publiques ;

Affectation aux frais de recherche de fonds des ressources collectées grâce au mécénat afin de développer la collecte et la notoriété de France Parrainages ;

Affectation aux frais de fonctionnement de l'organisme des cotisations perçues ;

- Dans l'hypothèse où les ressources affectées à une mission sociale seraient supérieures aux emplois de l'exercice relatifs à cette mission sociale, affectation de l'excédent de ressources de la manière suivante : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds dans la limite des montants de frais de fonctionnement de l'organisme et de frais de recherche de fonds à couvrir ;

- Affectation des ressources non affectées collectées auprès du public de la manière suivante :

Affectation prioritaire au solde éventuel à financer des missions sociales ;

Affectation du solde éventuel après affectation prioritaire comme suit : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds ;

- Affectation du mécénat non affecté selon les mêmes règles que celles énoncées ci-dessus pour les ressources non affectées collectées auprès du public.

Ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT TOTAL DES RESSOURCES
ALEMANGE	10 875.50 €
AUTRICHE	622 €
BELGIQUE	76 902 €
BRESIL	630 €
CANADA	1 160 €
CANADA V6N	438 €
CHINE	348 €
DENMARK	548 €
EMIRAT ARABES UNIS	1 681 €
ESPAGNE	4 782.88 €
ETATS-UNIS	1 901 €
GABON	372 €
GRECE	268 €
HONGRIE	2 735 €
IRLANDE	1 131 €
ISRAEL	288 €
ITALIE	4 763 €
LUXEMBOURG	8 332.11 €
MADAGASCAR	358 €
MAROC	420 €
MAURITIUS	250 €
MONACO	544 €
NORVEGE	360 €
NOUVELLE-ZELANDE	258 €
PAYS-BAS	22 543.07 €
PORTUGAL	300 €
ROUMANIE	518 €
ROYAUME-UNI	2 474 €
SUISSE	11 687 €
TAIWAN	415.50 €
TURQUIE	398 €
UNITED KINGDOM	1 317.50 €
USA	44 249.54 €
TOTAL	203 870.10 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-4 est mise à la disposition du public : au siège de l'association , situé 23 place Victor Hugo, 94270 Le Kremlin Bicêtre.

Documents additionnels



Art. 432-17

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous.
Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du présent chapitre.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI N° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	3 426 745	3 236 649	1- RESSOURCES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	4 445 698	4 125 905
1.1 Réalisées en France	53 301	52 158	1.1 Cofinancements sans contrepartie	86 958	88 756
- Actions réalisées par l'organisme	53 301	52 158	1.2 Dons, legs et mécénats	4 351 810	4 021 429
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons matériels	3 604 334	3 696 944
1.2 Réalisées à l'étranger	3 373 444	3 184 491	- Legs, donations et assurances-vie	530 520	92 213
- Actions réalisées par l'organisme	710 371	550 135	- Mécénats	216 956	232 272
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2 663 073	2 634 357	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	6 930	15 720
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	560 099	271 112			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	348 266	250 366			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	211 832	20 746			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	662 649	424 627			
TOTAL DES EMPLOIS	4 649 493	3 932 389	TOTAL DES RESSOURCES	4 445 698	4 125 905
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	7 856	43 410	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	753 474	782 169	3- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	805 837	783 095
EXCÉDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-159 289	151 032	DÉFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	5 251 534	4 908 999	TOTAL	5 251 534	4 908 999
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 081 437	930 405
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-159 289	151 032
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	922 148	1 081 437
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 126 009	7 367 809	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	8 143 136	7 380 805
Réalisées en France	8 084 176	7 317 110	Bénévolat	8 143 136	7 380 805
Réalisées à l'étranger	41 833	50 698	Prestations en nature		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	8 564	6 498	Dons en nature		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	8 564	6 498			
TOTAL	8 143 136	7 380 805	TOTAL	8 143 136	7 380 805

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4,445,698	4,445,698	4,125,905	4,125,905
1.1 Cotisations sans contrepartie	86,958	86,958	88,756	88,756
1.2 Dons, legs et mécénat	4,351,810	4,351,810	4,021,429	4,021,429
- Dons manuels	3,604,334	3,604,334	3,696,944	3,696,944
- Legs, donations et assurances-vie	530,520	530,520	92,213	92,213
- Mécénat	216,956	216,956	232,272	232,272
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	6,930	6,930	15,720	15,720
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	582,616		690,392	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	545,399		642,204	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	37,218		48,188	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2,254,880		2,029,311	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26,695	0	10,100	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	904,086	805,837	810,502	783,095
TOTAL	8,213,975	5,251,534	7,666,210	4,908,999
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	5,738,768	3,426,745	5,201,604	3,236,649
1.1 Réalisées en France	2,365,324	53,301	2,017,113	52,158
- Actions réalisées par l'organisme	2,365,324	53,301	2,017,113	52,158
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	3,373,444	3,373,444	3,184,491	3,184,491
- Actions réalisées par l'organisme	710,371	710,371	550,135	550,135
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2,663,073	2,663,073	2,634,357	2,634,357
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1,166,852	560,099	975,624	271,112
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	740,266	348,266	642,366	250,366
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	426,585	211,832	333,258	20,746
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	674,249	662,649	496,221	424,627
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	34,551	7,856	53,510	43,410
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	5,370		6,050	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	753,474	753,474	782,169	782,169
TOTAL	8,373,264	5,410,823	7,515,177	4,757,967
EXCEDENT OU DEFICIT	-159,289	-159,289	151,032	151,032

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE EN K€	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du p	8,143,136	8,143,136	7,380,805	7,380,805
Bénévolat	8,143,136	8,143,136	7,380,805	7,380,805
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité	207,372		334,401	
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	8,350,508	8,143,136	7,715,206	7,380,805
Charges par destinations				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	8,126,009	8,126,009	7,367,809	7,367,809
Réalisées en France	8,084,176	8,084,176	7,317,110	7,317,110
Réalisées à l'étranger	41,833	41,833	50,698	50,698
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	8,564	8,564	6,498	6,498
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	8,564	8,564	6,498	6,498
4 - Prestations en nature non liées à la générosité du p	205,491		328,325	
5 - Dons en nature non liés à la générosité du public	1,881		6,076	
TOTAL	8,350,508	8,143,136	7,715,206	7,380,805



AUDIT CPA

sas au capital de 50000 Euros - SIREN : 452868318

71 AV VICTOR HUGO, 75116 PARIS 16

Tél : 0153645454 - www.audit-cpa.com

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
DE L'ASSOCIATION
CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Siège social : 23, place Victor Hugo - 94270 LE KREMLIN BICETRE

***Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2025***



**CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2025

A l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les données de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

Le commissaire aux comptes
D.Associations SAS
Représenté par Catherine Faraut

Signé par :

2A1F36A9E19249C...

COMMISSAIRE AUX COMPTES
8 rue Bayen - 75017 Paris - Tél. 01 78 09 74 40
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com
D. ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
R.C.S PARIS 895 198 588 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 7501 895 198 588
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À
LA CRCC PARIS

